

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

REPUBLIQUE DU CONGO

Unité-Travail-Progrès

SECRETARIAT GENERAL
DU GOUVERNEMENT

COPIE

Décret n° 2022-1892 du 22 novembre 2022
portant nomination de la directrice générale de la lutte contre
les antivaleurs dans l'administration publique

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

Vu la Constitution ;
Vu la loi n° 2-2018 du 5 février 2018 déterminant les modalités de nomination aux hauts emplois et fonctions civils et militaires ;
Vu le décret n° 82/595 du 18 juillet 1982 tel que modifié par le décret n° 92/011 du 20 février 1992 fixant les indemnités allouées aux titulaires de certains postes administratifs ;
Vu le décret n° 2021-300 du 12 mai 2021 portant nomination du Premier ministre, chef du Gouvernement ;
Vu le décret n° 2021-330 du 6 juillet 2021 relatif aux attributions du ministre du contrôle d'Etat, de la qualité du service public et de la lutte contre les antivaleurs dans l'administration publique ;
Vu le décret n° 2022-91 du 2 mars 2022 portant organisation du ministère du contrôle d'Etat, de la qualité du service public et de la lutte contre les antivaleurs dans l'administration publique ;
Vu le décret n° 2022-94 du 2 mars 2022 portant attributions et organisation de la direction générale de la lutte contre les antivaleurs dans l'administration publique ;
Vu le décret n° 2022-1850 du 24 septembre 2022 portant nomination des membres du Gouvernement ;

En Conseil des ministres,

DECRETE :

Article premier : Madame Raïssa Kartelle ILOKI est nommée directrice générale de la lutte contre les antivaleurs dans l'administration publique.

Article 2 : Madame Raïssa Kartelle ILOKI percevra les indemnités prévues par les textes en vigueur.

Article 3 : Le présent décret, qui prend effet à compter de la date de prise de fonctions de madame Raïssa Kartelle ILOKI, sera enregistré et publié au Journal officiel de la République du Congo./-

2022-1892

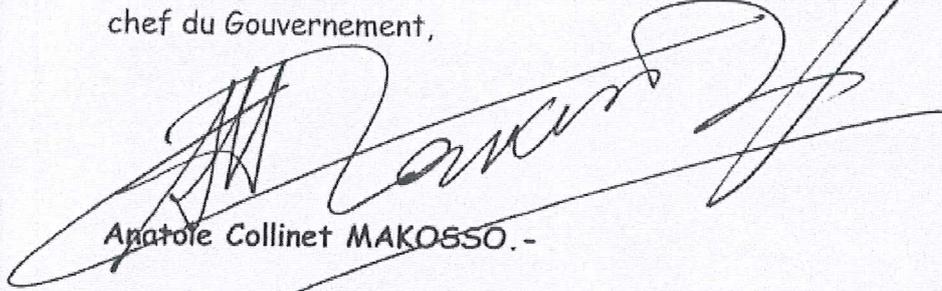
Fait à Brazzaville, le 22 novembre 2022



Denis SASSOU-N'GUESSO.-

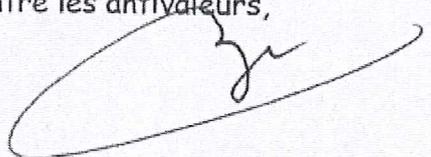
Par le Président de la République,

Le Premier ministre,
chef du Gouvernement,



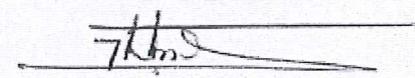
Anatole Collinet MAKOSSO.-

Le ministre du contrôle d'Etat, de la
qualité du service public et de la lutte
contre les antivaieurs,



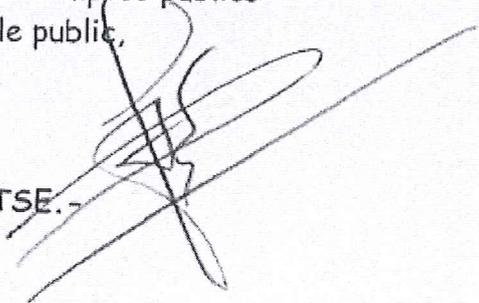
Jean-Rosaire IBARA.-

Le ministre de l'économie et
des finances,



Jean-Baptiste ONDAYE.-

Le ministre du budget, des comptes publics
et du portefeuille public,



Ludovic NGATSE.-